



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS : ▪ LA SECONDE PROFESSIONNELLE ▪ LA PREMIÈRE ANNÉE DE CAP

Rentrée scolaire : septembre 2026

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé de l'Académie et vous demandez son affectation dans une autre académie.

**AFFECTATION EN :
❖ PREMIERE PROFESSIONNELLE
❖ DEUXIEME ANNEE DE CAP**

Vous devez :

- ✓ Prévenir au plus tôt le chef d'établissement dans lequel est scolarisé (e) votre enfant
et
- ✓ Vous rapprochez de **l'Inspection Académique du département demandé** afin de vous informer de ses procédures d'affectation.